

# Et si la voie professionnelle était la solution aux problèmes d'emploi des jeunes...

Société

---

Par Christophe Sanchez

Publié le 25 février 2026

*Directeur de l'innovation chez Break Poverty Foundation*

**Un lycéen sur trois est formé dans la voie professionnelle. Mal considérée en France, la voie professionnelle concentre les difficultés mais est en réalité assez efficace au regard des moyens qui lui sont accordés. Les taux d'échec restent cependant trop élevés alors que des améliorations sont à notre portée pour éviter le décrochage scolaire et professionnel.**

**I**l y a quelques semaines, le MEDEF proposait d'en finir avec le « scandale » du chômage des jeunes en assouplissant les règles du droit du travail pour ces derniers. En somme, en réduisant les contraintes sur l'offre d'emploi (des salaires abaissés, des facilités pour licencier), on

pourrait réduire massivement le chômage des jeunes... Et si la solution était toute autre ? Si c'était plutôt du côté de *la demande* qu'il fallait regarder, et particulièrement du côté de la voie professionnelle qui pèse aujourd'hui lourd parmi les jeunes en marge de l'emploi ?

## **500 000 jeunes décrochés du marché de l'emploi, deux tiers d'entre eux viennent de la voie professionnelle**

Le dernier rapport de la Cour des Comptes<sup>①</sup> sur l'emploi des jeunes souligne à quel point les difficultés françaises sont persistantes : un taux de chômage 2,4 fois plus important que celui du reste de la population active et près de 500 000 jeunes très éloignés du marché de l'emploi, un chiffre qui n'évolue pas depuis 10 ans<sup>②</sup>.

Ces « décrochés » du monde de l'emploi sont un défi majeur de nos politiques publiques. Ne parvenant pas à s'insérer dans l'emploi et cumulant de nombreuses difficultés (faiblesse des supports sociaux, problématique de logement, santé défaillante, etc.), ils sont souvent condamnés à basculer dans une pauvreté persistante. Leurs difficultés représentent à cet égard un surcoût pour les pouvoirs publics estimé à près de **6Mds € par an**<sup>③</sup>. Un surcoût aussi symbolique tant ces jeunes expriment une défiance face aux institutions et à un système qui ne leur ont pas permis de réussir : ils votent peu et quand c'est le cas, ils penchent pour l'extrême droite<sup>④</sup>. Ils sont, à ce titre, le terreau de la polarisation croissante que l'on observe au sein de notre société entre « gagnants » et « perdants » de la mondialisation.

Quand on s'intéresse au parcours scolaire de ces jeunes, on constate que près de **60% d'entre eux sont issus de la voie professionnelle**. Pour eux, la voie professionnelle a été une dernière marche bien trop fragile vers l'emploi.

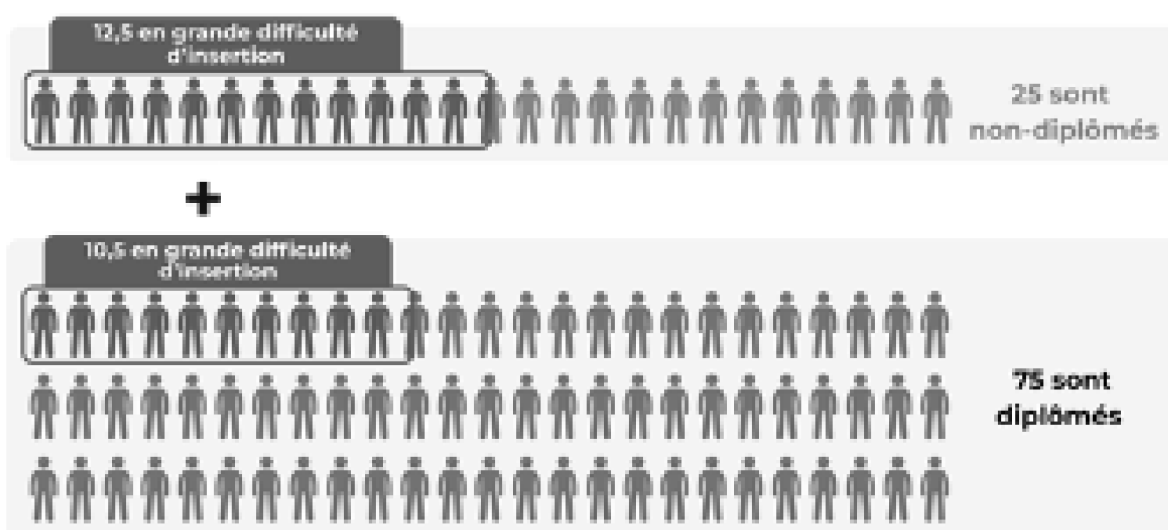
## **1 jeune sur 4 en échec au sein de la voie professionnelle**

La voie professionnelle est désormais une voie majeure de notre système éducatif puisque **ce sont près d'un tiers des élèves<sup>5</sup> qui s'y orientent à l'issue de la 3<sup>e</sup>**, soit 280 000 jeunes: 180 000 élèves optent pour un Bac Professionnel et près de 100 000 pour un CAP (Certificat d'aptitude professionnelle). Univers hétérogène de formations – on peut y obtenir près de 400 diplômes différents<sup>6</sup> – la voie professionnelle reste largement déconsidérée tant elle cristallise les inégalités scolaires. En effet, la part des élèves en grande difficulté scolaire y est près de 6 fois supérieure à celle de la voie générale (30% vs 5%)<sup>7</sup>. Niveau scolaire et niveau social étant particulièrement corrélés en France<sup>8</sup>, les enquêtes PISA nous rappellent tous les trois ans ce triste constat, la voie professionnelle regroupe les catégories les plus défavorisées. Ce sont ainsi près de 70% des élèves qui proviennent de ces catégories socio-professionnelles (inactifs, ouvriers ou employés), quand ils sont à peine 40% au sein de la voie générale.

Qu'en est-il des échecs au sein de cette voie ? Les derniers travaux que nous avons pu mener sur le sujet<sup>9</sup> révèlent que **près d'un jeune sur quatre** passés par la voie professionnelle ne parvient pas à s'insérer. Ces « décrochés » de la voie professionnelle sont près de 180 000 sur les 700 000 qui passent par la voie professionnelle :

- Pour une grosse moitié (12,5 sur 23 jeunes en grande difficulté), il s'agit de jeunes qui n'ont pas obtenu leur diplôme en voie professionnelle.
- La moitié restante (environ 10,5 sur 23 jeunes en grande difficulté) correspond aux jeunes diplômés qui ne parviennent pas à s'insérer.

## Sur 100 élèves en voie pro...



**... 23 sont en grande difficulté d'insertion\***

Pourquoi un tel niveau d'échec ? Une analyse trop rapide et partielle viendrait condamner le système dans son ensemble : pédagogie peu adaptée, filières métiers qui ne répondent pas aux besoins économiques, manque de formation des professeurs, etc. De nombreux travaux académiques ont souligné que, bien au contraire, **les résultats de la voie professionnelle sont relativement bons au vu des moyens dont les enseignants disposent<sup>10</sup>**. A titre d'exemple, les comparaisons européennes<sup>11</sup> montrent que la France figure parmi les trois pays les plus performants pour conduire les jeunes jusqu'à l'obtention de leur diplôme.

Malgré tout, force est de constater que ces moyens sont encore trop limités pour faire face à la difficulté des jeunes de la voie pro. Un indicateur suffit à en mesurer la portée : les moyens dédiés par jeune y sont seulement **15% plus élevés qu'au sein de la voie générale alors que l'on y trouve six fois plus de jeunes en difficulté<sup>12</sup>** ! Traduction : au lieu d'accueillir 26 élèves, on en accueille 22 ! Mais que faire quand 10 de ces jeunes n'ont pas obtenu le brevet et que 7 d'entre eux comprennent à peine une consigne écrite<sup>13</sup> ?

Le désarroi du personnel enseignant est d'autant plus fort que les dernières réformes, loin d'acter la nécessité de renforcer massivement le niveau d'accompagnement des élèves face au poids de leurs difficultés scolaires, a privilégié une logique de **dispositifs**. Les plus critiques évoqueront des pansements sur une jambe de bois... La lutte contre le décrochage scolaire est symptomatique de cette évolution tant depuis vingt ans, de nombreux dispositifs ont vu le jour : MLDS, Réseaux Foquale, PSAD, GPDS, PAFI, TDO, MOREA, etc. Mais l'inflation des dispositifs n'est pas pour autant synonyme d'efficacité :

- Les actions sont en général relativement peu intensives, n'excédant pas quelques heures par an par décrocheur.
- Les actions les plus intensives concernent très peu de jeunes. Ainsi le PAFI (Parcours aménagé de formation initiale), qui permet une remobilisation sur plusieurs mois, ne concerne pas plus de 600 jeunes pour, rappelons-le, 60 000 décrocheurs au sein de la voie professionnelle !

Face à des jeunes dont les compétences de base – lire, écrire, compter – sont insuffisantes et dont l'estime de soi a été copieusement abimée par des années d'échec scolaire, on comprend la grogne enseignante devant les dernières réformes de la voie professionnelle qui n'ont cessé de réduire le nombre d'heures d'enseignements fondamentaux<sup>14</sup>.

## **Diminuer les échecs de moitié, un effort largement à notre portée**

Comment redonner des compétences à ces jeunes décrochés ? En consacrant des moyens à la hauteur de leurs besoins et en mobilisant la société civile (entreprises, associations) car l'Education nationale ne peut pas tout. Nos derniers travaux<sup>15</sup> permettent d'identifier des réformes susceptibles de **baissier de moitié les échecs en voie professionnelle**. Mentionnons les plus significatives :

- ① Proposer une césure préparatoire à l'entrée en voie professionnelle : un jeune sur quatre ne parvient pas à obtenir son diplôme en voie professionnelle ! Environ un tiers d'entre eux décroche dès la première année, en raison d'une orientation subie et de bases scolaires très fragiles. À l'instar de l'expérience portugaise<sup>16</sup>, qui a permis de réduire le décrochage de près de 50 %, il s'agirait de redonner du temps et de la confiance à ces jeunes en instaurant, à l'issue de la 3e, une classe de césure optionnelle visant à les remobiliser avant leur entrée dans la voie professionnelle.
- ② Développer l'accès à l'apprentissage pour les jeunes les plus en difficulté : l'apprentissage est un accélérateur indéniable d'accès à l'emploi<sup>17</sup>. Malheureusement, il reste peu accessible aux élèves les plus en difficulté scolairement et socialement<sup>18</sup>. Un outil a fait ses preuves pour résoudre ce biais de sélection : les « prépa-apprentissage » ! Lancées dans le cadre du PIC (Plan d'investissement dans les compétences) en 2019 pour 5 ans, ces « prépa-apprentissage » visent à offrir aux jeunes les plus vulnérables un accompagnement personnalisé dans une logique de sas et de préparation en amont de l'entrée en formation. Elles affichaient des taux de succès de l'ordre de 65% mais elles ont été arrêtées ! L'action publique a été souvent pointée du doigt pour poursuivre des actions non-évaluées, tâchons *a minima* de poursuivre celle qui sont évaluées positivement !
- ③ Renforcer l'accompagnement vers l'emploi en dernière année : les difficultés d'insertion des jeunes s'expliquent en partie par leur éloignement avec le monde du travail et avec les acteurs chargés de les accompagner (Missions Locales et France Travail). En capitalisant sur les dispositifs existants<sup>19</sup>, nous suggérons de renforcer l'accompagnement de ces acteurs vis-à-vis des élèves en dernière année via plus d'interventions en classe

permettant de repérer les jeunes en difficulté et de les soutenir jusqu'à l'obtention du diplôme ainsi qu'en assurant un réel suivi après le diplôme. Les premiers retours montrent une augmentation significative de l'accès à l'emploi !

- ④ Intégrer les lycées professionnels dans la politique d'éducation prioritaire : si l'on se fiait uniquement aux catégories socio-professionnelles des jeunes accueillis en voie pro, plus de 40% des lycées pourraient en faire partie... s'ils n'en avaient pas été retirés en 2006. Or, quel outil permet de donner plus de temps et de moyens pour adapter sa pédagogie à des profils d'élèves qui concentrent difficultés sociales et scolaires ?
- ⑤ Développer le mentorat pour les jeunes de la voie professionnelle : le mentorat a fait ses preuves, renforçant les chances d'insertion des jeunes de l'ordre de 60% en mobilisant des acteurs de la société civile ! Pour autant, sur les 160 000 jeunes mentorés chaque année, seuls 5 000 sont des élèves de Bac Pro ou de CAP, soit à peine 3% des bénéficiaires ! Nous proposons de tripler le nombre de mentorats d'ici 3 ans en sanctuarisant les financements existants sur le sujet – dans le cadre du plan 1 Jeune 1 Mentor.

Le coût de ces différentes réformes est estimé à 900 millions d'euros. En ces temps d'orthodoxie budgétaire, on conviendra que des coûts supplémentaires en laissent certains dubitatifs. Les plus optimistes, dont je fais partie, rappelleront qu'il ne s'agit pas d'un coût mais d'un investissement. Supprimer les échecs de moitié, c'est réduire drastiquement le recours aux aides publiques demain (allocation chômage, revenu minimum, etc.) et c'est aussi augmenter les cotisations. En l'occurrence, on estime le retour sur investissement d'une telle réforme à **3€ pour 1€ investi**<sup>20</sup>.

Les plus pragmatiques, dont je fais aussi partie, souligneront qu'un tel effort est finançable pourvu que l'on considère, comme le MEDEF, que le chômage des jeunes est un scandale qui ne peut plus durer et qu'il est urgent de prioriser nos investissements sur ces « décrochés » du marché de l'emploi. On pourrait ainsi, à budget constant, financer une telle réforme en jouant sur deux paramètres :

- Supprimer les aides à l'apprentissage sur les hauts niveaux de diplôme (BAC+4, BAC+5) représente environ 400M€. On peut douter de la pertinence de ces aides à l'embauche tant l'emploi des jeunes à ce niveau de diplôme ne varie que très peu selon qu'ils suivent un parcours avec ou sans.
- Sanctuariser 10% de la taxe d'apprentissage pour la voie professionnelle pour un budget estimé entre 450 et 500M€. La loi de 2018 portant sur l'apprentissage a réduit le solde de la taxe d'apprentissage, source de financement des actions dans les voies professionnelles, de 23 à 13% du montant total de la taxe d'apprentissage limitant de facto la capacité des établissements à se financer. Nous proposons de réinstaurer ces 10% supplémentaires en le réservant aux établissements de la voie professionnelle, bien souvent en peine d'aller collecter ces fonds par rapport aux établissements du supérieur (ces derniers captent aujourd'hui près de 50% du solde<sup>(21)</sup>). On comprend qu'il soit un peu plus simple pour HEC d'aller collecter des fonds que pour le Lycée Daniel Balavoine de Bois-Colombes...

### **Pour une politique des compétences plutôt que de nouveaux contrats de travail...**

Le constat du MEDEF imputant le « scandale » du chômage des jeunes à un droit du travail trop rigide souligne un manque de connaissance de la situation de ces jeunes. S'ils ne sont pas recrutés, c'est avant tout que leurs compétences les rendent

peu employables. Comment pourrait-on expliquer que de nombreux secteurs – de la voie pro – cumulent à la fois taux de chômage massif et emplois en tension ? Ce réinvestissement massif sur les compétences en voie pro est la première brique à poser pour soutenir près de deux tiers des jeunes éloignés de l'emploi. La deuxième brique concerne vraisemblablement les conditions de travail proposées dans certains métiers qui, à l'instar de la restauration<sup>22</sup>, peinent désormais à attirer et à fidéliser les plus jeunes, malgré une image globalement positive.

## Notes

- ① Cour des Comptes, « L'emploi des jeunes », *Rapport Public Annuel*, 2025.
- ② Ces jeunes ne sont ni en étude, ni en emploi, ni en formation pendant plus d'un an consécutivement
- ③ Cette estimation réalisée par Eurofund en 2012 cumule les (i) coûts directs de l'inemploi des décrochés (aides sociales données par la collectivité : minima sociaux, allocations chômeurs, etc.) et (ii) le manque à gagner fiscal liés à l'absence d'activité de ces jeunes (moins d'impôt sur le revenu, moins de TVA, etc.). Cette estimation n'inclut pas les autres coûts indirects (recours au soin, frais de justice, etc.).
- ④ Analyse de V. Tiberj extraite de F. Dubet, M. Duru-Bellat, *L'Emprise scolaire*, Paris, Presses de Sciences Po, 2024.
- ⑤ DEPP, *Références statistiques*, 2024.
- ⑥ Fabienne Maillard, *L'enseignement professionnel dans le système scolaire : trop peu valorisé et sans arrêt réformé*, 2024.

- ⑦ Ces données, extraites des tests réalisés à la Journée Défense et Citoyenneté, désignent des jeunes « en deçà du seuil de lecture fonctionnelle » : très faible compréhension en lecture suivie, très faible capacité à rechercher des informations.
- ⑧ Les enquêtes PISA (Programme International pour le Suivi des Acquis des Elèves) mesurent depuis 2002, tous les trois ans, les compétences des élèves de 15 ans en lecture, sciences et mathématiques dans 81 pays.
- ⑨ Break Poverty Foundation, *Les décrochés de la voie professionnelle*, 2025.
- ⑩ Voir notamment les travaux d'A. Jellab sur la portée remobilisatrice de la voie professionnelle.
- ⑪ OCDE, *Regards sur l'Education*, les indicateurs de l'OCDE, 2023.
- ⑫ Le coût d'accompagnement d'un élève qui objective cette réalité est de 14 470€ par an, contre 12 660€ en voie générale.
- ⑬ P. Lemistre, *Bien-être en lycée professionnel et avenir envisagé*, 2017.
- ⑭ Voir à ce sujet le très instructif rapport des sénateurs G. Bannier et J.C Raux, « Mission flash sur les impacts des réformes successives du baccalauréat professionnel », Juillet 2025.
- ⑮ Break Poverty Foundation, *Les décrochés de la voie professionnelle*, 2025.
- ⑯ Le Portugal a instauré en 2004 une classe de césure à l'issue de la troisième – baptisée Cursos deeducação e formação de jovens – permettant aux élèves en difficulté de se remobiliser afin de poursuivre leurs études. 50% des élèves interrogés estiment qu'ils auraient abandonné l'école sans ce dispositif.

- ⑰ 67% des CAP diplômés en apprentissage sont en emploi à 6 mois contre 33% pour les CAP scolaires et 73% contre 48% pour les Bac Pro.
- ⑱ 56% des jeunes en CAP en apprentissage sont issus de milieux sociaux défavorisés et 46% ont un niveau scolaire faible, alors que ces proportions sont respectivement de 80% et 68% pour les CAP en voie scolaire.
- ⑲ Il s'agit de bâtir sur le dispositif Avenir Pro déployé actuellement par les équipes de France Travail et qui permet d'augmenter de près de 20 points le taux d'insertion suite à accompagnement.
- ⑳ Estimation réalisée par Break Poverty Foundation, à retrouver en ligne : <https://breakpoverty.com/wp-content/uploads/2025/11/BPF-x-Voie-professionnelle-synthese-de-letude-2.pdf>
- ㉑ N. Blais, E. Kayser, & R. Mahieu, *La taxe d'apprentissage en 2023 : comment les entreprises affectent-elles leur solde et quels sont les établissements bénéficiaires ?* **QPS – Les brèves n°31**, Questions Politiques Sociales, Direction des politiques sociales, Caisse des Dépôts, 2024.
- ㉒ Se reporter au très instructif livre de Nora Bouazzouni, *Violences en cuisine : une omerta à la française*, 2025